

# DE NOUVELLES (et importantes) PIÈCES

## AU DOSSIER (noir) DE LA SITUATION

### DANS LE DEUXIÈME DEGRÉ A LA SEYNE

La municipalité de La Seyne nous a communiqué trois documents dont nous livrons ci-dessous la substance intégrale à nos lecteurs. Ces trois textes concernent la situation de l'enseignement secondaire dans notre ville, il apparaît donc du plus haut intérêt que chacun en prenne connaissance. L'un des trois documents constitue un commentaire émanant de nos édiles, comme il rejoint absolument notre point de vue sur la question scolaire nous n'y ajouterons pas un mot.

#### Une fin de non recevoir de M. Billecoq

Le premier document est la réponse du ministère de l'Education nationale à une demande d'audience que M. le Maire avait sollicitée, le 23 novembre dernier, au nom du conseil municipal et des parents d'élèves de notre ville :

M. le Maire,  
« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation scolaire de votre commune. J'ai pris connaissance avec intérêt des éléments que vous avez bien voulu me faire connaître mais je tiens à souligner qu'un effort important a été réalisé par l'Education Nationale dès à présent :

— Construction du CES Berthe en 69-70.

— Construction d'une cité technique en 72.

— Construction prévue d'un CES aux Sablettes en 73.

— Mise en place de plusieurs groupes de classes mobiles : 6 classes aux Sablettes, 3 classes au CES Curie ; 3 classes au C.E.S. Berthe.

En tout état de cause, je vous précise qu'il appartient à M. le Préfet de la région Provence-Côte d'Azur d'établir des propositions d'investissement pour les établissements du second degré dans la région, compte tenu des priorités relatives des différents projets.

Je lui transmets donc copie de notre correspondance et vous engage à prendre contact avec lui pour lui faire connaître directement les éléments de votre dossier.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs ».

Pierre-BILLECOQ.

#### Une motion du Conseil municipal

Le second document est le texte de la motion votée par le conseil municipal le 8 décembre et qui fixe les objectifs à atteindre pour la solution des problèmes du 2<sup>me</sup> degré :

« Si la rentrée dans le primaire s'est effectuée normalement, on ne peut en dire autant pour le secondaire.

Le lycée Beaussier est surchargé. Prévu pour 1.800 élèves, il en accueille actuellement 2.500. Au C.E.S. Berthe, les effectifs dépassent d'une centaine ceux prévus à l'origine et un groupe de deux classes en préfabriqué a dû être installé à l'extérieur de l'établissement.

Le CES Beaussier, qui fonctionne au 4<sup>me</sup> étage du lycée, a vu naître une annexe aux Sablettes par manque de locaux.

Le problème du CES Curie est plus grave. 1.340 élèves fréquentent cet établissement où les conditions de sécurité élémentaires sont totalement défaut, avec des locaux vétustes et insuffisants. D'où l'annexe sur l'emplacement de la vieille école Renan. Est-ce normal ?

Les élèves du lycée technique et CET Beaussier fréquenteront cette année encore les vieux locaux du collège Martini qui datent de plus d'un siècle.

Compte tenu de cette situation, le conseil municipal demande avec insistance :

— Que le problème des CES exposé souventes fois à l'administration de l'Education Nationale, au préfet et au ministre soit réglé par la construction d'un CES centre ville (900 élèves) et d'un CES (900) aux Sablettes et que la programmation intervienne dès 1972.

— Que l'agrément du terrain pour la construction du CES centre ville en voie d'acquisition par la ville soit décidé rapidement.

Il est parfaitement au courant de la situation scolaire à La Seyne. Il est bien chargé des propositions d'investissement pour le 2<sup>me</sup> degré mais nous savons qu'il ne peut disposer que des crédits accordés par le ministère. La responsabilité première incombe donc à celui-ci.

2. Elle veut prouver que l'effort de l'Education nationale a été important et bénéfique pour notre commune.

a) S'il est vrai qu'un CES a été édifié en 69-70 et la cité technique amorcée en 71, il ne faut pas oublier que les premières formalités engagées par la municipalité remontent à 1963. Des années durant la ville a attendu l'arrêté de subvention pour l'achat des terrains. Il aura fallu 7 ans de formalités, de protestations, d'actions diverses pour arriver à un résultat. Le ministère, nous semble-t-il, a bien tort de se rengorger.

b) La 2<sup>me</sup> tranche de la cité technique sera-t-elle menée à bonne fin pour la rentrée 72 ? Nous n'avons pas à ce jour de solides assurances.

c) La construction d'un autre CES (aux Sablettes et non au centre-ville comme nous le souhaitons d'abord) est prévue (mais seulement prévue !) pour 1973.

d) La mise en place de 12 préfabriqués n'est qu'un palliatif dérisoire. Pour le ministère il n'y a vraiment pas à pavoiser, quand on sait que ces classes éloignées du CES d'origine sont difficiles à surveiller, qu'aux Sablettes, en particulier elles posent des problèmes de cohabitation avec l'école primaire.

e) Si le ministère est satisfait, la municipalité l'est beaucoup moins d'être obligée de participer financièrement aux constructions du 2<sup>me</sup> degré et cela d'une manière intolérable, alors que l'Etat seul doit en avoir la charge.

— 48 millions AF de terrain et 25 millions AF. aménagements pour le CES Berthe.

Ainsi que 54 millions A.F., soit 15,02 pour cent à la construction.

— Frais de fonctionnement du lycée nationalisé Beaussier : 121 054 F.

— Frais de fonctionnement du CES Berthe dont on attend

toujours la nationalisation : 270.700 F.

— Frais d'installation des préfabriqués : Sablettes, Renan, Berthe et Curie : 346 834 F.

En résumé, les raisons de mécontentement de la municipalité sont multiples et parfaitement justifiées. Elles rejoignent celles des parents d'élèves et des enseignants.

Le solution des problèmes du 2<sup>me</sup> degré est posée dans la motion du conseil municipal votée le 8 décembre, et dont nous vous faisons tenir le texte.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'un seul CES alors qu'il en faut 4 dans l'immédiat. On ne peut appeler CES celui qui fonctionne au 4<sup>me</sup> étage du lycée Beaussier.

Nous ne pouvons appeler CES celui qui fonctionne dans les locaux d'une caserne désaffectée autour desquels ont pullulé des baraques dont certaines sont en ruine.

Nous nous opposons à la prolifération des préfabriqués autour des constructions neuves.

Nous exigeons la programmation d'un CES 900 au centre-ville pour lequel la ville a trouvé un terrain parfaitement adapté mais dont elle attend depuis des mois l'agrément du ministère.

Nous estimons nécessaire et urgent la construction d'un CES 900 aux Sablettes et non comme le propose l'inspecteur d'académie, la multiplication des préfabriqués en vue d'en faire un établissement autonome.

Nous devons obtenir rapidement la nationalisation du CES Berthe.

En somme il nous apparaît urgent de reprendre la discussion commune de tous ces problèmes, dans la perspective de solutions heureuses et rapides.

—O—

N.D.L.R. : Dans sa lettre, ici corrigée par nos soins, le secrétaire d'Etat Billecoq parlait d'un « CES Cury ». Il s'agit peut-être d'une étourderie du service dactylographique du sous-ministre qui tout de même ne devrait pas signer ses lettres avant de les avoir relues. C'est peut-être sans signification, mais il est symbolique qu'une personnalité du régime actuel ignore ou fasse si peu de cas du prestigieux nom de Curie que porte le CES.

— Que la solution préconisée par M. l'inspecteur d'académie de développer l'annexe du CES Beaussier aux Sablettes par l'apport de nouveaux préfabriqués ne peut être retenue. Nous ne voulons plus de C.E.S. en baraques et de C.E.S. au rabais.

— Que la seule solution réside dans la programmation urgente du CES centre-ville et c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités.

— Que si pour l'enseignement technique l'action menée ces dernières années dans l'union par toutes les organisations laïques, les parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, la municipalité a porté ses fruits par le démarrage de la première tranche de la cité technique au quartier Berthe (CET et lycée technique), les crédits de la 2<sup>me</sup> tranche doivent être débloqués afin de terminer l'ensemble de cette cité technique pour la rentrée 1972.

L'action de la municipalité et de la population a été payante et il faut la relancer afin que chacun prenne conscience pour obtenir :

— La 2<sup>me</sup> tranche de l'ensemble technique au quartier Berthe.

— La construction de deux CES (un au centre-ville, un aux Sablettes) (...).

#### Le commentaire de la municipalité

La réponse ministérielle à la demande d'audience appelle un commentaire. Elle ne nous satisfait pas pour les raisons suivantes :

1. Elle est une fin de non-recevoir au sens propre du terme puisque le représentant du ministre, M. Billecoq, nous renvoie au préfet de région. Or, le préfet de région a eu notre visite à la rentrée scolaire de 70.